

L'ECHO BERNACAIS

JANVIER 2026



Madame le Maire
et le Conseil Municipal
vous souhaitent une belle et heureuse année
2026

Secrétariat ouvert au public les :
Mardi et Vendredi de 14H00 à 18H00
Mercredi de 8H30 à 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : bernac-debat.fr
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chères Bernacaises et Chers Bernacais,

Alors qu'une nouvelle année s'ouvre à nous, le Conseil municipal de Bernac-Debat et moi-même, vous adressons nos vœux les plus sincères de santé, bonheur et prospérité.

C'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous en ce début d'année car nous arrivons au terme d'une mandature durant laquelle notre commune s'est développée, grâce à votre confiance et le travail de l'équipe municipale. Six années marquées par des avancées concrètes, mais aussi par des épreuves que nous avons surmontées collectivement. Ensemble, nous avons modernisé nos équipements, embellie notre cadre de vie, soutenu nos associations et nos services publics. Mais un mandat, ce sont aussi des choix à faire. Nous avons dû prioriser, parfois reporter, et je mesure l'impatience de celles et ceux qui attendent encore des réponses.

Dans quelques semaines, vous serez appelés aux urnes pour choisir l'équipe qui portera les projets de Bernac-Debat pour les six années à venir. Ce scrutin est une étape essentielle : il dessinera notre avenir commun pour que Bernac-Debat reste une commune dynamique et accueillante.

A tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour le bien vivre à Bernac-Debat, élus, personnel municipal et du Sivos , enseignants, associations, un grand merci pour ces années de collaboration.

Je formule l'espoir que l'histoire de notre village continuera d'être écrite ensemble avec exigence, bienveillance et sérénité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année, sous le signe de la solidarité et de l'espoir.

Avec toute ma considération, bonne lecture.

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

Finances/Budget

1. Exécution du budget 2025

- **Réalisation d'un cheminement piétonnier le long du CD8 permettant aux riverains de relier le centre du village**
- **Début des travaux de réhabilitation du bâtiment en salle multi activités place de la Mairie**
- **Travaux à l'école :** rénovation et peinture de la salle de sieste et de la bibliothèque, réfection de l'éclairage de toutes les salles de l'école, taille des arbres, installation d'un visiophone, réparation de la toiture ;
- **Achèvement de la 2^{ème} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et télécom) du pont du Caparrieu jusqu'à l'école**
- **Faucardage du Caparrieu et nettoyage des abords de la Bouey.**
- **Travaux et prestations divers**
 - Poursuite des régularisations foncières sur les emprises des voies publiques : réalisation de diverses prestations de bornage,
 - Achat de matériels divers : tondeuse, vidéoprojecteur...
 - Fleurissement du village.

Subventions acquises en 2025 :

- Dotation d'équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la création du cheminement piétonnier le long du CD 8 : 49 881 €.
- Fonds d'aménagement rural 2025 (Département) : 22 500 € pour le cheminement piétonnier + 11 972 € pour l'aménagement de la salle multi-activités.
- Fonds d'Aménagement des Communes (Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) : 24 000 € pour l'aménagement de la salle multi activités.
- Amende de police : 6 400 €.

2. Principaux projets de 2026

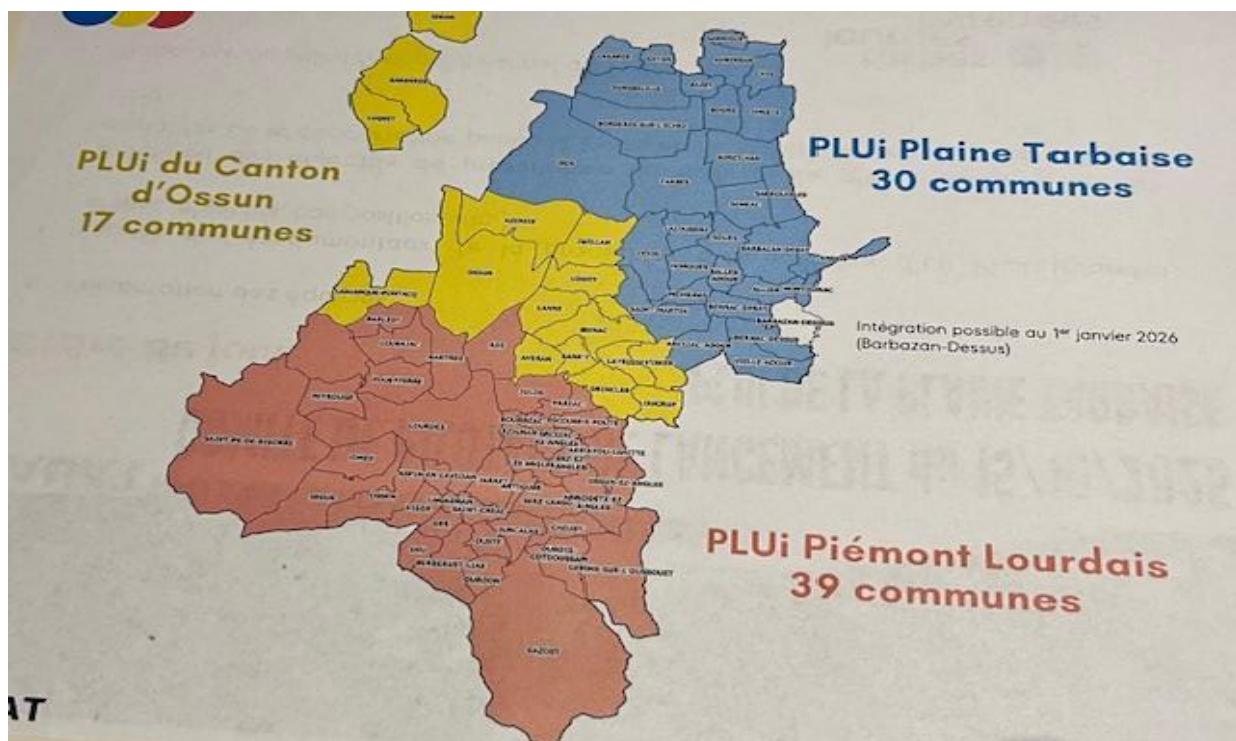
- **Poursuite et fin des travaux de réhabilitation du bâtiment en salle multi activités place de la Mairie**
- **Installation d'un système de rafraîchissement dans les classes de l'école**
- **Réfection du terrain de pétanque à côté du city stade, ajout de jeux à l'aire de jeux derrière la Mairie**
- **Travaux de réfections de voiries** : Côte de la Serre, Cami de Messeguerre.
- **Sécurisation du débouché de la rue du lac bleu sur le CD 8, réglementation de la circulation en divers points du village.**

URBANISME - HABITAT

En 2025, onze permis de construire et dix-neuf déclarations préalables de travaux ont été accordés. Vingt et un certificats d'urbanisme ont été sollicités.

Prescription de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la plaine tarbaise.

Lors du Conseil communautaire du 4/12/2025, l'élaboration du PLUi de la plaine tarbaise a été prescrite. En effet depuis sa création en 2017, la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) est compétente à la place des communes membres, en matière de procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme.



Le PLUi est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durables du territoire. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Il détermine les règles de constructibilité à partir desquelles les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) sont instruites. Les règles qui en découlent s'articuleront autour de différents objectifs :

- Gestion des ressources naturelles,
- Cadre de vie et patrimoine,
- Aménagement du territoire,
- Développement économique,
- Habitat,
- Mobilité

Il a vocation, à terme, à se substituer à notre actuelle carte communale qui sera abrogée.

L'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme va s'échelonner sur la période 2025-2030 et se déroulera en différentes étapes au cours desquelles les communes mais aussi la population seront concertées.

Pour s'informer sur le déroulement de cette élaboration :

- Sur la page internet du site de la CA TLP, dédiée à l'élaboration du PLUi nord,
- Au siège de la CA TLP,
- Par voie de presse : une information sera diffusée aux étapes-clés de la procédure
- Des réunions publiques seront organisées.

Nous vous tiendrons informé de l'avancée des travaux.

Fermeture du réseau 2G d'Orange

Comme évoqué dans une précédente édition, 2026 sera l'année de fermeture du réseau 2G d'Orange. Dans les Hautes-Pyrénées, Orange fermera son réseau **le 9 Juin 2026**.

En effet, avec une couverture à 99,9% de la population en 4G et le déploiement massif en cours de la 5G, le réseau 2G est devenu obsolète et est utilisée par de moins en moins de clients.

Il appartient donc aux clients encore détenteurs d'un mobile 2G de s'équiper d'un terminal compatible 4G/5G auprès de l'opérateur de leur choix.

ENVIRONNEMENT :

Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable

La ville de Bagnères-de-Bigorre et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

(CATLP) se sont associées en 2022 pour construire une nouvelle usine en lieu et place de l'usine actuelle dont la construction date de 1928 et dont la réhabilitation devenait totalement indispensable.

La nouvelle usine de Médous constitue un outil névralgique de la production d'eau sur nos territoires

et assure ainsi la sécurité de la desserte en eau potable, d'une excellente qualité pour la ville de Bagnères comme pour la CATLP (territoire de l'ex syndicat de Tarbes Sud dont Bernac-Debat faisait partie), et au-delà : Gerde-Baudéan, Pouzac, Trébons, Montgaillard, Syndicat Adour Coteaux (Aureilhan, Séméac, Chis etc.), et en secours le syndicat de l'Arros et celui du Marquisat. Cette usine produira entre 2,6 et 3,2 millions de m³ par an .

L'objectif recherché, dans un contexte climatique défavorable, est de poursuivre la dynamique engagée dans une politique commune de protection des ressources en eau et leurs sécurisations.

Le coût de cet investissement s'élève à 8 millions d'euros.

Planning :

- Mise en production et mise en service de la nouvelle usine : 2^{ème} semestre 2026
- Fin des travaux : juin 2027

Détails techniques

Le projet comprend :

Le site d'implantation du projet se situe sur la commune d'Asté, au niveau de l'usine actuelle et de la parcelle attenante qui a été acquise par la commune de Bagnères-de-Bigorre.

La capacité de production de la future usine sera de 800 m³/h sur 20 h soit 16 000 m³/j.

Concernant la répartition des volumes produits, elle restera identique à l'actuelle :

- 25 % des volumes produits pour la commune de Bagnères-de-Bigorre,
- 75 % des volumes produits pour la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'usine vise à éliminer la turbidité des eaux brutes, ainsi qu'à remettre l'eau à l'équilibre calco-carbonique et à désinfecter.

- La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- La construction de deux nouveaux réservoirs de 2 000 m³ soit 4 000 m³ au total,
- La construction d'une filière de gestion des eaux sales,
- Les connexions aux réseaux existants (eau brute, eau potable),
- Les travaux d'électricité et automatismes, télécom et réseaux divers,
- Les aménagements extérieurs du site : voirie et réseaux divers, clôtures, espaces verts.
- La sécurisation du site.

Bientôt une borne de recharge de véhicule électrique à votre disposition sur le parking derrière la Mairie.

1 - Accès au service de recharge

Solution 1 : S'abonner au service « REVEO »

En souscrivant à l'offre « Révéo », les usagers disposent d'un badge et profitent d'avantages exclusifs et de tarifs avantageux pour leurs recharges. Ce badge permet d'accéder à de nombreux autres réseaux partout en France.

Pour être abonné, il suffit de s'inscrire sur le site reveocharge.com (1 simple requête sur le mot « REVEO » permet d'avoir le lien).



Solution 2 : Pour un utilisateur occasionnel non abonné

Il suffit de scanner le QR code disponible sur la trappe d'accès aux prises de la borne, Puis suivre les instructions sur le téléphone pour saisir la carte bancaire et lancer la charge.

Pour terminer la charge, scanner à nouveau le même QR Code et télécharger le reçu.

Pour un besoin plus régulier du service Révéo, il est possible de télécharger l'application Révéo et de s'inscrire avec un simple courriel, pour profiter du service au tarif public.

Solution 3 : Pour un abonné d'un autre réseau

Les bornes étant inter-opérables, un abonné d'un autre réseau peut utiliser sa carte pour se recharger. Dans ce cas le tarif appliqué est celui d'un non-abonné mais il se peut qu'il paye un supplément par son opérateur.

2 - Tarif de recharge normale

Les recharges électriques sont facturées à la quantité d'électricité consommée :

0,32 €/kWh pour les abonnés, 0,4 €/kWh pour les non abonnés.

ATTENTION : Au-delà de 2h00 de stationnement, il est facturé un supplément pour immobilisation de la borne, le jour (entre 7 h 00 et 23 h 00) :

0,075 €/min pour les abonnés, 0,12 €/min pour les non abonnés.

Il n'y a pas de supplément à payer la nuit (entre 23 h 00 et 7 h 00) pour permettre aux usagers de laisser leur voiture charger toute la nuit s'ils le souhaitent.

Vente de bois de chauffage

• La commune va faire procéder à une coupe par éclaircissement d'une de ces parcelles de son cadastre forestier comme prévu dans la convention pluriannuelle d'aménagement forestier.

Le produit de cette coupe sera proposé aux habitants de la commune comme bois de chauffage (frêne, châtaignier).

Le bois, abattu, mais non débité sera proposé en bord de chemin pour être facilement accessible aux intéressés.

Ce bois sera vendu au prix de 30 €/stère.

• La commune propose également à la vente du bois issu de parcelles non gérées par l'ONF, actuellement stocké sur le site de l'ancienne décharge municipale. Le prix proposé pour ce bois (chêne) est de 40 €/stère.

Si vous êtes intéressés pour acquérir du bois issus d'une de ces coupes, merci de vous adresser à la Mairie pour le réserver. Le bois sera disponible au printemps 2026.

DEMARCHES

Elections municipales des 15 et 22 Mars 2026 : Modification du mode de scrutin



La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la

possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne (site : servicepublic.fr) ou en vous rendant en mairie. Les inscriptions sont possibles :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**.

Recensement

Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2025. La population totale de la commune s'établit à 761 personnes, dont :

- Population municipale (comprenant les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) : 753
- Population comptée à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune) : 18.

Lors du précédent recensement la population totale s'était établi à 739.

Etat civil 2025

Bienvenue à tous ceux qui ont aménagé dans notre commune durant l'année, merci à ceux qui se sont présentés et au plaisir de rencontrer les autres.

Les nouveaux Bernacais

VAZQUEZ Inaya	19 février 2025
DUFFAU Hélia	23 juillet 2025
YEDRA Louise	14 septembre 2025
DAUMEN DUCUING Tristan	1 ^{er} octobre 2025
GIRAUDEL Julia	13 octobre 2025

MARIAGES

POMES Fabien et BACH Margot	19 juillet 2025
GENTILE Jonathan et VELLARD Mathilde	13 septembre 2025
HOURCHANI Hassouna et VINCENT Fabienne	20 septembre 2025

Ils nous ont quitté

GIMENO Thierry	18 mai 2025
BOMPARD Raymonde	24 juin 2025
FERRER Raymond	10 octobre 2025
MATHIE Jean-Jacques	13 décembre 2025
OLIVELLA-SERRA Francisco	Décembre 2025

SECURITE - Le groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées communique :

Seniors

Comment se prémunir contre la délinquance ?

Les seniors peuvent être exposés aux pratiques des délinquants qui agissent le plus souvent par ruse. Il convient d'être vigilant et de respecter quelques conseils

Les gestes de prudence

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur ou dans votre jardin
- Évitez de laisser les fenêtres ouvertes
- Évitez toute mention de votre situation familiale sur votre boîte aux lettres, inscrivez simplement : Famille
- N'appelez pas de mot d'absence sur votre porte et ne donnez pas l'information sur les réseaux ou sur votre répondeur
- Si un visiteur se déclare membre des forces de l'ordre, agent du gaz ou autre, demandez une carte professionnelle et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vous assurer de la démarche honnête de votre interlocuteur

Les escroqueries

- Un établissement bancaire ou un service de sécurité ne vous demandera jamais vos codes de carte bancaire ou vos numéros de compte bancaire
- Un établissement bancaire ou un service de sécurité n'enverra jamais de coursier ou une autre personne pour récupérer chez vous votre carte bancaire
- En cas d'accident de voiture ou de supposé accident, établissez un constat. Une compagnie d'assurance ne vous demandera jamais de vous arranger à l'amiable avec un règlement en liquide

Évitez de vous isoler

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien
- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou les forces de l'ordre. Ils sont là pour vous aider et vous conseiller
- Faites vous connaître auprès de la gendarmerie du lieu de votre domicile dans le cadre de l'opération "Tranquillité seniors"

Si vous vous absentez de votre domicile quelques jours, signalez le à la police ou à la gendarmerie dans le cadre de l'opération "Tranquillité vacances" et prévenez vos voisins

Si vous êtes victime

- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention
- Tentez de mémoriser le maximum de détails sur votre agresseur ou son moyen de locomotion et contactez au plus vite les services de police ou de gendarmerie

AUTOUR DE L'ECOLE

Après deux mois de vacances scolaires, l'école de Bernac-Debat a repris début septembre. L'effectif pour cette rentrée scolaire est de 88 élèves : 68 à Bernac-Debat et 20 à Bernac-Dessus, stable par rapport à l'année dernière.

La répartition est la suivante : 15 PS et 13 Ms ; 14 GS et 5 CP ; 7 CE1 et 14 CE2 ; 8 CM1 et 12 CM2.

L'élection des parents d'élèves a eu lieu le 10 octobre 2025. Nous félicitons et remercions les nouveaux parents d'élèves élus.

La rentrée 2025-2026 a vu la mise en place de plusieurs nouveautés :

- Changement du prestataire de restauration scolaire. C'est désormais la cuisine centrale de Juillan qui assure la confection et la livraison quotidienne des repas à base de produits locaux.
- Mise en place d'une application de réservation et de paiement en ligne de la cantine scolaire.
- Mise en place d'une tarification sociale : le dispositif « Cantine à 1 € » qui permet aux familles modestes d'accéder à des repas à la cantine scolaire au tarif de 1€ maximum par repas.

Félicitations à l'association des parents d'élèves (APE BERNACADABRA) très active, qui soutient financièrement les projets de l'école, organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année et qui a mis en place un livret d'accueil destiné aux familles des nouveaux élèves des écoles.

Centre de loisirs

L'école de Bernac-Debat accueille un centre de loisirs dont l'animation est confiée à la Fédération Léo Lagrange. Des prestations de garderie pendant le temps scolaires et les vacances sont proposées selon les modalités suivantes :

L'ALAE (garderie pendant les périodes scolaires) est ouvert de 7h30 à 8h50 le matin, de 12h à 13h50 sur la pause méridienne et de 17h à 18h30 le soir.

L'ALSH (centre de loisirs) est ouvert sur toutes les périodes de vacances scolaires sauf celles de Noël et au mois d'Août, de 7h30 à 18h30.

Modalités d'inscription : réservation et inscription préalable obligatoire

Plusieurs formules d'inscriptions sont possibles :

- Journée avec ou sans repas
- Demi-journée matin ou après-midi, avec ou sans repas

Le tarif « résidents » concerne les familles habitant sur l'une des quatre communes du Sivos des 3AB : Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Barbazan-Dessus.

ANIMATIONS

Un grand merci aux associations de notre village qui œuvrent tout au long de l'année pour vous offrir des animations diverses et conviviales

- Fête de Bernac-Debat du 12 au 14 Juillet 2025 organisée par la section fêtes de Bernac Animation. Un grand merci à nos conscrits qui ont œuvré pendant ces 3 jours pour vous offrir ces moments festifs
- Concert organisée par Bernac Animation le 20 Septembre 2025 avec le groupe Sympathy.
- Concert organisée par Bernac Animation le 22 novembre 2025 avec les chorales ALLEGRET'EAU de Montgaillard et CLAIR VALLON de Bagnères de Bigorre.
- Marché de Noël du 30 novembre 2025 organisé par l'association des parents d'élèves BERNACADABRA.
- Spectacle de Noël pour les enfants de l'école le 6 Décembre 2025 organisé par l'association des parents d'élèves BERNACADABRA.

• Du côté de l'association « Solidarité bouchons 65

Le vendredi 27 Juin chargement et départ pour l'usine de recyclage plastique du 9ème camion depuis la création de l'association.

Remerciements au transporteur Bigorre Services à Ibos pour leur fidélité et à tous ceux qui collectent

Le 02 Octobre Assemblée Générale avec une belle participation des adhérents.

Le 12 décembre repas chez un restaurateur qui participe à la collecte de bouchons de Liège toute l'année .



L'objectif de l'association est de reverser l'intégralité du rapport de la vente des bouchons, couvercles diminuée des coûts de transport, au bénéfice des personnes handicapées.

Quels bouchons et couvercles collecter? Tous les bouchons, couvercles en plastique ou en liège et exclusivement des bouchons et couvercles.

Le 15 décembre 1er intervention dans un collège celui d'Arreau avec 140 collégiens.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie ou par courrier déposé à la boîte aux lettres.

RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2025

FETE DE BERNAC-DEBAT du 11 au 14 JUILLET 2020



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

Le 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 a été commémoré en présence des élèves de l'école, de leurs enseignantes, des portes drapeaux et d'une assistance nombreuse. Un grand merci à tous.



MARCHE DE NOEL DU 30 NOVEMBRE 2025 organisé par l'APE BERNACADABRA

